

enquête publique à Bussière Dunoise

Delatronchette 

mer. 28/02/2018 16:22

À : Enquête Publique <enquete.publique@agglo-grandgueret.fr>;

Cc : Bussière dunoise Mairie <bussieredunoise@wanadoo.fr>; Thierry Dellille <thierry.dellille@notaires.fr>;

Importance : Haute

Bonjour,

Comme suite à l'article paru dans la presse locale j'ai l'honneur de vous soumettre mon problème. Je précise que je n'ai pu accéder à la carte sur Internet. Je m'en tiens au plan cadastral en ma possession. Je suis propriétaire à Bussière des parcelles : AY 202, AY 4 et AY 11. J'ai hérité lors la succession de mes parents de ce qui forme un tout (la division cadastrale résulte d'acquisitions séparées il y a bien longtemps par mon père ?, ensuite par leur communauté)
Le 14/ 08 /2007 j'avais obtenu un CU pour AY 202 et AY 11 (lettre de Me Delille du 6/09/2010 en ma possession).

En 2017 j'ai renouvelé cette demande de CU et j'ai pu voir que le CU s'est trouvé limité à la seule parcelle AY 202 ?- les deux parcelles étant "desservies" par le même chemin*. J'entretiens des relations cordiales avec Bussière et ses élus. Je me vois mal m'engager dans un recours de cette décision. A l'occasion de cette révision ce problème peut -il être repris alors que ce terrain est en vente depuis longtemps ?
Je vous remercie de son examen, reste à votre disposition et vous prie d'accepter mes salutations distinguées.

Jean Claude Delatronchette


*Je précise que je suis toujours disposé à céder gracieusement à la municipalité une bande de ces terrains pour "rouvrir" ce chemin en mauvais état.